



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEDE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à CATILLON Vincent), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à SOLINAS Alexandra), Sacha GILLES (Pouvoir donné à MARTINO Clémentine).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Audrey DURBESSON

Sur la proposition de Madame DURBESSON,

CONSIDERANT qu'il convient d'encourager et d'aider certains groupements, associations et sociétés,

VU l'avis de la Commission des Associations du 14 avril 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ

Après en avoir délibéré,

Certains membres ne participant pas au vote :

- Association Etoile Sportive Boulonnaise : M. Julien BURAVAND
- Association Société de Chasse "La Diane" : M. Vincent CATILLON
- Association C.C.A. : M. Pascal MAFFEI

ACCORDE au titre de l'année 2026, les subventions suivantes :

A.D.M.R.	700 €
Club de la Montagnette	1 500 €
Club Taurin Boulonnais	9 000 €
Société Saint-Eloi	1 000 €
La Boule Boulonnaise	2 500 €
Etoile Sportive Boulonnaise	16 000 €
Club de Gymnastique Volontaire	1 100 €
Les Vieux Crampons Boulonnais	1 100 €
Amicale des Employés Communaux	2 200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900 €
Société de Chasse "La Diane"	4 000 €
Arts de vivre	500 €
C.C.A.S. - Boulbon	14 000 €
Association des Parents d'Elèves (APE)	3 900 €
B.C.D. - Ecole Primaire OCCE13	300 €
B.C.D. - Ecole Maternelle OCCE13	300 €
F.N.A.C.A. Boulbon	300 €
Association des Anciens Combattants	100 €
Tribunal de Commerce Tarascon (Ass. Juges Consulaires)	150 €

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Objet de la délibération

N°71/2026

Vote des subventions aux associations pour l'année 2026.

Délibération du conseil municipal N°71/2026 du 27.04.2026

Croix Rouge Arles	150 €
Escolo bourbounenco dou vesti	1 100 €
Ball-Trap Club Boulonnais	1 000 €
Boulbon Château Passion	800 €
Rêve de livres	500 €
FENG HUANG TAO	600 €
C.C.A.	1 500 €
FORESTIERS SAPEURS	300 €
ST JULIEN EN HERITAGE	200 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300 €
GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES	100 €

DIT que le versement de la subvention n'interviendra qu'après réception du bilan financier de l'année 2025 et remise de la liste des personnes composant le bureau de l'association.

PRECISE que ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du Budget Primitif de l'année 2026.

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 06/05/2026.
Le Maire,



**Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

